

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP CHARPENTIER BOIS			SCOLAIRES	(établissements privés) ENSEIGNEMENT À DISTANCE	
			(établissements		
			publics		
			et privés		
			sous contrat)		
			APPRENTIS		
			(CFA		
			et sections		
			d'apprentissage		
			habilités)		
			FORMATION		
			PROFESSIONNELLE		
			CONTINUE		
			(établissements		
			publics)		
ÉPREUVES	UNITÉS	COEF.	MODE	MODE	DURÉE
Unités professionnelles					
EP1 : Analyse d'une	UP1	4	CCF*	ponctuelle écrite	3 h
situation professionnelle					
EP2 : Réalisation d'un	UP2	9(1)	CCF	ponctuelle pratique	15 à 19 h ⁽²⁾
ouvrage de charpente bois		. ,			
EP3 : Fabrication	UP3	4	CCF	ponctuelle pratique	7 h
d'un ouvrage spécifique				1	
Unités d'enseignement gén	éral		<u>I</u>		
EG1 : Français et histoire,	UG1	3	CCF	ponctuelle écrite	2 h 15 mn
géographie				et orale	
EG2 : Mathématiques-	UG2	2	CCF	ponctuelle écrite	2 h
sciences		_		r · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
EG3 : Éducation physique	UG3	1	CCF	ponctuelle	
et sportive		_		r shota	
Épreuve facultative : (3)	UF		CCF	ponctuelle écrite	1 h 30 mn
Arts appliqués et cultures				et pratique	1 II 30 IIII
artistiques				or pranque	

⁽¹⁾ Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

⁽²⁾ Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.
(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

^{*:} Contrôle en cours de formation.